

**ANNEE 2020**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 17 DECEMBRE 2020**

*Délibération n°*

**2020075**

Date de convocation : 11/12/2020

Date d'affichage : 18/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	21

Vote : 21 (dont 1 pouvoir)

Pour : 21

**Adopté à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020  
Reçu en préfecture le 18/12/2020  
Affiché le  
ID : 064-216401000-20201217-2020075-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 décembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS, Marie ROSPIDE.

Absents excusés : M. Philippe ENSALES, pouvoir à M. Michel LAHORGUE, Mme Nathalie HARAN, Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**O.J n°1: Demande d'agrément pour l'accueil de  
volontaires en service civique**

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation (Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action humanitaire et Intervention d'urgence), et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Le jeune peut être accueilli soit directement par la collectivité, qui doit au préalable demander un agrément à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion sociale (DRJSCS), soit par l'intermédiaire d'une association.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande d'agrément permettant à la commune de Bassussarry d'accueillir des jeunes en services civique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2012-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et le décret n°2012-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **DECIDE** de donner son accord de principe à l'accueil de jeunes au service civique
- **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer les démarches permettant d'obtenir l'agrément nécessaire à l'accueil des jeunes volontaires,
- **D'AUTORISER** la diffusion des offres de missions à pourvoir après obtention de l'agrément.

Fait à Bassussarry,  
le 17 décembre 2020,



Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**